LETTRE
DE M. CAMUS,
A M. BRISSOT.

M. Brissot, auteur du Patriote françois, *a fait imprimer une lettre en réponse à celle que je lui ai écrite le 13 de ce mois. Il avoit publié la première partie de ma lettre dans son journal; j'aurois desiré qu'il publiât également la seconde partie. Je fais imprimer ma lettre entière; je souhaite qu'on me juge d'après cette lettre, plutôt que d'après les extraits du* Logographe *que M. Brissot a cités, & dans lesquels j'avoue que je ne reconnois pas ce que j'ai dit.*

A Paris, le 13 janvier 1791.

Vous m'avez réprimandé, Monsieur, dans votre feuille d'hier, & vous avez très-bien fait, dès que vous me jugiez en faute; vous m'avez réprimandé un peu vertement, & vous avez bien fait encore, dès que vous pensiez que la faute le méritoit. Voilà le devoir de la sentinelle, d'avertir: vous m'avertissez; & je vous en remercie avec la plus entière franchise. La réflexion de M. Martineau, dans l'affaire de M. d'Orléans, mérite considération; elle doit être pesée; certainement j'y ferai une sérieuse attention: cependant il faut voir aussi, s'il n'y auroit pas quelque réplique à cette réflexion: l'ajournement donne le temps de méditer & d'arriver ou de revenir au vrai. J'observe seulement aujourd'hui, que la manière la plus sûre de trouver le vrai, est de faire abstraction des personnes, pour ne s'occuper que des choses & les juger seules.

A

Au premier avertiſſement que vous m'avez donné, Monſieur, & dont encore une fois je vous remercie très-ſincèrement, vous ajoutez le reproche d'une autre erreur, c'eſt d'avoir traité de *calomnie* la plupart des faits avancés dans votre feuille du 9 janvier. Pour cette fois-ci, Monſieur, je crois que c'eſt à moi à me plaindre plutôt qu'à vous. Continuons à parler franchement, librement; permettez que je vous rappelle ce que vous avez dit, & ce dont j'ai été vivement affecté, à raiſon de l'eſtime que j'ai, en général, pour vos opinions; &, toujours, pour la liberté avec laquelle vous les manifeſtez.

Vous avez dit : « A la caiſſe de l'extraordinaire, c'eſt un abbé qui diſtribue les petits aſſignats. Peu accoutumé à compter, l'homme de Dieu ne peut pas en compter plus de huit cents par jour ».

Nommez cet abbé, Monſieur, ou donnez des preuves de ſon exiſtence. M. le Couteulx m'a nié poſitivement qu'il employât aucun abbé pour diſtribuer les aſſignats : ce n'eſt pas par un perſiflage qu'on établit un fait; & affirmer un fait qu'on annonce comme répréhenſible, mais qui n'eſt pas vrai, qu'eſt-ce autre choſe que calomnier?

Vous avez demandé comment un individu obtient pour 50 mille écus à-la-fois d'aſſignats de 50 liv.

Je vous demande le nom de cet individu; ou, à défaut de nom, l'indication de tous autres caractères capables de me le faire connoître, & de convaincre M. le Couteulx qu'il a eu tort de m'aſſurer qu'on n'avoit donné à aucun individu, pour 50 mille écus d'aſſignats e 50 liv.

Vous dites qu'on a annoncé qu'il y avoit pour 12 millions d'aſſignats de 50 au tréſor.

Je vous prie de me montrer où & par qui cela a été dit;

Vous demandez s'il y a là ineptie ou malveillance, & s'il faut l'attribuer au commiſſaire du roi, ou aux commiſſaires de l'Aſſemblée nationale?

S'il n'y a ni ineptie ni malveillance, il ne faut l'attribuer à perſonne. S'il y a malveillance, je ne ſais à qui l'on doit l'imputer; mais je ſais bien à qui l'on ne doit pas l'imputer; & comme je ſuis un des commiſſaires de l'Aſſemblée pour cette partie, vous ne devez pas être ſurpris, Monſieur, que je crie à l'injuſtice ſur le ſoupçon odieux d'une malveillance dont je ſais très-parfaitement que je ne ſuis pas coupable. S'il y a ineptie, éclairez-moi: je le deſire; mais ne ſoyez pas ſurpris ſi je ne cède qu'aux raiſons qui portent la conviction dans mon eſprit. Je ne me crois comptable que de la néceſſité de ſuivre les meſures qui me paroiſſent les plus conformes à la juſtice & les plus avantageuſes au bien public: partout je dois porter, & je porte mon opinion, jamais celle d'un autre.

Voilà, Monſieur, ce que j'écris avec confiance au Patriote françois, & ſur quoi je lui demande juſtice. J'écris à un frère, dont je reçois avec reconnoiſſance les avertiſſemens; mais je lui demande auſſi qu'il réponde à mes plaintes. Je ſuis perſuadé que cette manière franche & libre d'agir méritera ſon approbation, parce qu'elle doit le convaincre qu'on n'eſt conduit que par les mêmes ſentimens dont il donne journellement des preuves, & qu'il ne doit pas moins eſtimer dans les autres que dans lui-même.

CAMUS.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE, 1791.